

<https://sudeducation92.ouvaton.org/spip.php?article2430>



# Mouvement inter-départemental complémentaire (INEAT / EXEAT)



- PRIMAIRE  
Date de mise en ligne : mercredi 4 mai 2022  
- Mouvement

---

Copyright © SUD éducation 92 - Tous droits réservés

---

## Mouvement inter-départemental complémentaire (INEAT / EXEAT)

---

Après l'annonce des résultats des mutations interdépartementales, les PE qui n'ont pas obtenu satisfaction ou qui n'y avaient pas participé car leur situation alors ne le justifiait pas peuvent participer au mouvement complémentaire organisé à la discrétion des directions des services départementaux de l'Éducation nationale peuvent participer à cette phase complémentaire.

Ce mouvement complémentaire consiste à solliciter, d'une part, un exeat de son département d'origine (c'est-à-dire une autorisation à quitter le département) et, d'autre part, un ineat du département d'accueil souhaité (c'est-à-dire une autorisation à entrer dans le département).

Votre demande doit être déposée pour le **mercredi 4 mai 2022 à 18h** via Colibris.

**Pour toute question, n'hésitez pas à nous contacter.**

*Depuis la réforme de la fonction publique, les élu-e-s en CAPD ne siègent plus pour le mouvement et n'ont aucune possibilité de vérifier le travail de l'administration.*

Circulaire départementale :

